



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01599

Numéro SIREN : 497 563 502

Nom ou dénomination : DIRECT ALU FERMETURES

Ce dépôt a été enregistré le 23/08/2017 sous le numéro de dépôt 17081

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2017

Désignation de l'entreprise		74 Avenue Jean Jaures		Néant <input type="checkbox"/>											
Adresse de l'entreprise		33600 PESSAC													
Numéro SIRET *		4	9	7	5	6	3	5	0	2	0	0	0	1	0
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12									
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le											
		31122016 *		31122015											
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net		Net							
		1		2		3		4							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012											
		014	1 249	016	1 249										
	Immobilisations corporelles*	028	23 654	030	6 941	16 713		1 986							
	Immobilisations financières* (1)	040	3 200	042		3 200		3 200							
	Total I (5)	044	28 103	048	8 190	19 913		5 186							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
		060	4 083	062		4 083		304							
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	60 299	070	7 299	53 001		50 768							
		072	7 987	074		7 987		9 261							
	Valeurs mobilières de placement	080		082											
	Disponibilités	084	30 256	086		30 256		29 757							
	Charges constatées d'avance *	092	568	094		568		556							
	Total II	096	103 193	098	7 299	95 894		90 646							
	Total général (I + II)	110	131 296	112	15 489	115 808		95 832							
PASSIF		Exercice N		Exercice N-1											
		NET		NET											
		1		2											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		8 000										
	Ecart de réévaluation	124													
	Réserve légale	126	800		800										
	Réserves réglementées*	130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131 132	43 276		30 457										
	Report à nouveau	134													
	Résultat de l'exercice	136	1 256		12 819										
	Provisions réglementées	140													
Total I	142	53 332		52 076											
Provisions pour risques et charges	154														
Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	14 089												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	27 721		18 616										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 172	5 239		25 140										
	Produits constatés d'avance	174													
Total III	176	62 475		43 756											
Total général (I + II + III)	180	115 808		95 832											
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	3 200	(4) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

44
 NS
 SL

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: DIRECT ALU FERMETURES		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le 31122016		Exercice N-1 clos le 31122015		
A - RESULTAT COMPTABLE						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	366 162	340 819
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons / intracommunautaires	215		214		
		217		218	119 204	122 143
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	2 224	5
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	487 590	462 967
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	196 451	192 893
	Variation de stock (marchandises) *			236	(3 779)	3 691
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	133 430	140 955
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 420	244	8 807	5 513
	Rémunérations du personnel *			250	82 920	68 832
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	58 189	29 602
Dotations aux amortissements *			254	2 893	1 835	
Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	7 046	3 718	
	260					
Total des charges d'exploitation (II)			264	485 956	447 039	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	1 634	15 929	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)		280			
	Produits exceptionnels (IV)		290		(419)	
	Charges financières (V)		294	367	374	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347		300	11	124
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		2 193
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	1 256	12 819	
B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 256	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		330	11	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quinquiés)	138
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991		
	Divers* ZFA (44 quatuordecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
					Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			352	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	354	628
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370		372	628

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page.

Etats financiers au 31/12/2016

ANNEXE

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **115 808 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **487 590 euros** et un total **charges** de **486 334 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **1 256 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2016** et finit le **31/12/2016**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

CICE

La société a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE à compter de cet exercice.

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impact de 1895 €

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts de reconstitution de leur fonds de roulement.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2016
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virem p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 249					1 249
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 249					1 249
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			505			505
Instal, agencement, aménagement divers	1 310		2 036			3 346
Matériel de transport	3 000		15 079		1 500	16 579
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 224					3 224
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 534		17 620		1 500	23 654
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	3 200					3 200
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 200					3 200
TOTAL	11 984		17 620		1 500	28 103

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2016
			Dotations	Diminutions	
Etat exprimé en euros					
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 249	15	15	1 249
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 249	15	15	1 249
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		15		15
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	1 136	184		1 320
	Matériel de transport	2 156	2 017	1 500	2 673
	Matériel de bureau, mobilier	2 256	677		2 933
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 548	2 893	1 500	6 941	
TOTAL		6 798	2 907	1 515	8 190

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 299			7 299
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 299			7 299
TOTAL GENERAL		7 299			7 299

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2016	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 200	3 200	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	60 299	60 299	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 894	1 894	
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 037	6 037	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	57	57	
Charges constatées d'avances	568	568		
TOTAL DES CREANCES		72 054	72 054	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2016	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	14 089	14 089		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	27 721	27 721		
	Personnel et comptes rattachés	3 470	3 470		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 209	8 209		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	522	522		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	215	215		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	5 239	5 239		
Autres dettes	3 011	3 011			
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		62 475	62 475		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		14 089			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		5 239			

42 NS
SL

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Produits à recevoir	
--------------------------------------	--

SL NS

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2016

Total des Charges à payer		2 090
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FRS FACT NON PARVENUES</i>	1 875	1 875
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	215	215

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2016	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		568	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		568	

--

DIRECT ALU FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès
33 600 PESSAC
RCS BORDEAUX 497 563 502

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE A L'ASSEMBLÉE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JUIN 2017**

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

-Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'activité de la Société a continué sa progression.

- Évolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 sont les suivants : Développement de notre chiffre d'affaires.

-Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31 décembre 2016, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

-Activité en matière de recherche et de développement.

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

SL MS
42

RÉSULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le chiffre d'affaires s'est élevé à 485 366 euros contre 462 967 euros pour l'exercice précédent

Le montant des achats de marchandises s'est élevé à 196 451 euros contre 192 893 euros pour l'exercice précédent

Le montant de la variation du stock de marchandises s'est élevé à -3 779 euros contre 3 691 euros pour l'exercice précédent

Les montants des autres achats et charges externes s'élevés à 133 430 euros contre 140 955 euros pour l'exercice précédent

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 807 euros contre 5 513 euros pour l'exercice précédent

Le montant des traitements et salaires s'élève à 82 920 euros contre 68 832 euros pour l'exercice précédent

Le montant des cotisations sociales s'élève à 58 189 euros contre 29 602 euros pour l'exercice précédent

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 2 893 euros contre 1 835 euros pour l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 1 634 euros 15 929 euros pour l'exercice précédent

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -367 euros, il s'établit 1 267 euros contre 15 555 euros pour l'exercice précédent

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se solde par un bénéfice de 1 256 euros contre 12 819 euros pour l'exercice précédent.

SL MS
4L

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 256.00 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 256.00 euros
Au compte « autres réserves » en totalité	1 256.00 euros

Conformément aux dispositions des articles 243 bis du code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Dividendes versés éligibles à l'abattement	Dividendes versés non éligibles à l'abattement
30/06/2013	Néant	Néant
31/12/2014	Néant	Néant
31/12/2015	Néant	Néant

- Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts

Nous allons par ailleurs vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

Fait à PESSAC

Le 27 MAI 2017
LA GERANCE



DIRECT ALU FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès
33 600 PESSAC
RCS BORDEAUX 497 563 502

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2017

L'an 2017, Le 15 juin, A 11H,

Les associés de la société DIRECT ALU FERMETURES, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, divisé en 100 parts de 80 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Mr SUSS Norbert, Propriétaire de cinquante parts sociales, ci	50 parts,
Mme SUSS Sylvie, Propriétaire de quinze parts sociales, ci	15 parts,
Mr LACROUTS Yoann, Propriétaire de trente-cinq parts sociales, ci	35 parts.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SUSS Norbert gérant associé.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SL NS
YL

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SL NS
 9L

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1 256.00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 256.00 euros
Au compte « autres réserves » en totalité	1 256.00 euros

Conformément aux dispositions des articles 243 bis du code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Dividendes versés éligibles à l'abattement	Dividendes versés non éligibles à l'abattement
30/06/2013	Néant	Néant
31/12/2014	Néant	Néant
31/12/2015	Néant	Néant

..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relatives à la rémunération et au compte courant d'associé non rémunéré de Monsieur SUSS Norbert.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Monsieur SUSS Norbert s'étant abstenu de prendre part au vote.*

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relatives à la rémunération et au compte courant d'associé non rémunéré de Monsieur LACROUTS Yoann.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Monsieur LACROUTS Yoann s'étant abstenu de prendre part au vote.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

DIRECT ALU FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès
33 600 PESSAC
RCS BORDEAUX 497 563 502

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 15 JUIN 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1 256.00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 256.00 euros
Au compte « autres réserves » en totalité	1 256.00 euros

Conformément aux dispositions des articles 243 bis du code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Dividendes versés éligibles à l'abattement	Dividendes versés non éligibles à l'abattement
30/06/2013	Néant	Néant
31/12/2014	Néant	Néant
31/12/2015	Néant	Néant

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relatives à la rémunération et au compte courant d'associé non rémunéré de Monsieur SUSS Norbert.

SL ps
 yl

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions relatives à la rémunération et au compte courant d'associé non rémunéré de Monsieur LACROUTS Yoann.

Three handwritten signatures in black ink are present on the page. The first signature on the left is a cursive script that appears to read 'Lacrouts'. The second signature on the top right is a stylized, angular signature. The third signature on the bottom right is a more complex, overlapping cursive signature.

DIRECT ALU FERMETURES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 74 Avenue Jean Jaurès
33 600 PESSAC
RCS BORDEAUX 497 563 502

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JUIN 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 1 256.00 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 256.00 euros
Au compte « autres réserves » en totalité	1 256.00 euros

Conformément aux dispositions des articles 243 bis du code Général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Dates de clôture	Dividendes versés éligibles à l'abattement	Dividendes versés non éligibles à l'abattement
30/06/2013	Néant	Néant
31/12/2014	Néant	Néant
31/12/2015	Néant	Néant

..
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

certifié conforme

certifié conforme
Certifié conforme
La Gérance
